

## DOSSIER D'INSCRIPTION

- VILLERS-SIRE-NICOLE       FERRIERE-LA-PETITE       COLLERET
- SEMAINE 1       SEMAINE 2       SEMAINE 3

**N° ALLOCATAIRE CAF** : .....

### **ENFANT**

---

NOM : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... Lieu: .....

Fille       Garçon

### **RESPONSABLE LEGAL ou TUTEUR**

---

NOM : ..... Prénom: .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville.....

Tél (**INDISPENSABLE**): ..... E-mail : .....

### **PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'URGENCE**

---

NOM : ..... Prénom: .....

Lien avec l'enfant : .....

Tél : .....

### **MEDECIN TRAITANT**

---

NOM : .....

Ville : ..... Tél : .....

### **PERSONNE MAJEURE AUTORISEE A RECUPERER L'ENFANT**

---

NOM : ..... Prénom: .....

Lien avec l'enfant : .....Tél : .....

**Une carte d'identité devra être présentée par la personne venant récupérer l'enfant**

## DECLARATION DU RESPONSABLE LEGAL

---

*Je soussigné(e)* (NOM & PRENOM) : .....

*Agissant en qualité de* :  Père  Mère  Tuteur

*De l'enfant* (NOM & PRENOM) : .....

- ➔ Déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche
- ➔ Autorise mon fils / ma fille à participer aux activités et sorties proposées
- ➔ Autorise le responsable à faire transporter mon enfant à l'hôpital le plus proche en cas de besoin
- ➔ M'engage à rembourser les frais liés aux dégradations volontaires occasionnées par mon enfant
- ➔ Autorise la CAMVS à publier les photos prises durant les activités (site internet, page Facebook de la CAMVS et/ou presse locale)

### **Pièces à joindre impérativement à ce dossier lors de l'inscription :**

- Fiche sanitaire de liaison (CERFA ci-joint)
- Copie des pages « vaccinations » à jour du carnet de santé ou certificat médical attestant que l'enfant peut fréquenter les structures d'accueils de loisirs
- Copie du livret de famille
- L'attestation CAF datant de moins de 3 mois (en l'absence de ce document le tarif le plus élevé sera appliqué)
- Justificatif de l'autorité parentale pour les couples séparés ou divorcés
- Attestation d'assurance en responsabilité civile
- Une autorisation de la famille autorisant l'enfant à rentrer seul **uniquement pour les enfants à partir de 8 ans** (le cas échéant)
- Le règlement pour l'inscription à l'ALSH

*Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au service Jeunesse, 1 place du Pavillon BP 234, 59600 Maubeuge.*

### **TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE**

Fait à ..... Le .....

Signature(s)